



# Succession droit des conjoints survivants

Par **tyvounette**, le **05/07/2016** à **19:04**

Bonjour

Je suis veuve depuis 2008 et j'occupe avec mon fils la maison que nous avons fait construire avec mon mari. Nous nous sommes mariés en 2008 sous le régime de la communauté limitée aux acquêts avant la fin de la construction de la maison. La maison a été bâtie sur un terrain qui appartenait à mon mari agriculteur. Nous avons un fils en commun dont je suis tutrice sous administration judiciaire. J'ai l'usufruit de tous les biens de mon mari.

J'aimerais déménager avec mon fils et je voudrais vendre la maison avec l'autorisation du juge des tutelles des mineurs.

J'aimerais savoir si je vais recevoir une part de la vente de la maison et si oui à quel pourcentage?

Merci pour votre réponse.